

SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18 H 30

L'an DEUX MIL TREIZE, le 13 mai le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire.

Date de la convocation : 6 mai 2013.

PRESENTS : FONTALIRANT Maurice, maire - BOUYSSAVIE Jean Claude - DELAGE Robert – GENSOU Jean-Louis - GONTHIER Didier - DUBOS Jean-Paul - GOMEZ Evelyne – CAFFY Valérie - VRIELYNCK Anne LALOT Jean-Paul.

ABSENT : ALIX Léopold.

Madame Anne VRIELYNCK a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Multiple rural et logement social. Dossier DETR refusé pour l'année 2013. Décision à prendre.
- Demande d'indiquer les limites de 2 chemins ruraux afin de mettre en place une clôture chez Fabien LAFON à Lavalade.
- SIAS. Suite à l'adhésion de la commune des Eyzies au SIAS du Bugue, prendre délibération entérinant l'intégration de la Commune des Eyzies à compter du 1^{er} mai 2013.
- Aménagement chemin rural « La Pujélie »
- Remplacement de l'Adjoint Technique pendant son arrêt de travail.
- Achat tondeuse tractée.
- Choix des locataires du logement D.
- Divers.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h30. Après lecture, le compte rendu de la réunion du 10 avril 2013 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

N°3 D01/2013

PROJET MULTIPLE RURAL. ACHAT D'UNE LICENCE IV.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'obtenir une licence IV pour pouvoir réaliser le multiple rural.

Le courrier du 25 juin 2012 adressé à Mr et Mme DIDRICHE Christian est resté sans réponse, le conseil municipal mandate le maire pour envoyer un nouveau courrier afin de savoir si ces personnes veulent vendre la licence IV à la commune.

De plus le conseil municipal souhaite connaître si la région et en mesure de subventionner le projet de construction du multiple.

Monsieur le maire indique qu'il n'a pas reçu le courrier de la Préfecture indiquant que la DETR ne serait pas attribuée sur l'année 2013.

N°3 D02/2013

DEMANDE D'INDIQUER LES LIMITES DE 2 CHEMINS RURAUX AFIN DE METTRE EN PLACE UNE CLOTURE CHEZ Fabien LAFON à LAVALADE

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur LAFON Fabien demandant d'indiquer les limites de sa propriété par rapport aux chemins ruraux car il souhaite mettre en place une clôture.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne l'autorisation à monsieur le maire de contacter le géomètre monsieur PERUSIN au Bugue pour qu'il se rende sur place pour effectuer la délimitation. Les frais seront répartis entre la commune et monsieur LAFON Fabien.

Avant l'intervention du géomètre il est nécessaire de connaître la position de monsieur LAFON Fabien sur la décision prise. Un courrier va lui être envoyé.

N°3 D03/2013

ADHESION DE LA COMMUNE DES EYZIES DE TAYAC AU SIAS DU BUGUE

Monsieur le maire donne lecture du courrier et de la délibération reçus du SIAS du Bugue informant que la commune des EYZIES de TAYAC a intégré le SIAS du Bugue à compter du 01 mai 2013 et qu'il est nécessaire que chaque commune adhérent au SIAS prenne une délibération pour entériner cette nouvelle adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette intégration.

N°3 D04/2013

AMENAGEMENT CHEMIN RURAL « La Pujelie »

Monsieur le maire et le 1^{er} adjoint se sont rendus sur les lieux à la Pujelie pour se rendre compte de l'état du chemin.

Les riverains sont d'accord pour que le chemin soit élargi et empierré, cependant monsieur TEILLET souhaite être indemnisé pour la réalisation de cet élargissement, en conséquence, le chemin rural ne sera pas élargi et sera remis en état sur son assiette actuelle. Les pierres nécessaires de 0.80 et 0.30 vont être commandées à l'entreprise LACHAUD de Sainte Foy de Longas.

Le maire informe le conseil municipal que le Monsieur le maire de CENDRIEUX propose de mettre en place ces pierres avec son matériel.

Monsieur le Maire de Cendrieux souhaite que le chemin soit en état avant le 15 juin 2013 date de l'inauguration du chemin de la mémoire de « Durestal ».

N°3 D05/2013

REPLACEMENT DE L'AGENT TECHNIQUE PENDANT SON ARRET DE TRAVAIL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'agent technique es en arrêt de travail depuis le 28 avril jusqu'au 6 juillet 2013 et qu'il est nécessaire de le remplacer pour effectuer la coupe de l'herbe sur les voies communales avec l'épareuse.

Monsieur le maire informe qu'il a contacté un entrepreneur monsieur LAFON Adrien de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac qui réaliserait ce travail à 17 € de l'heure en utilisant le matériel de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord et demande à monsieur le maire de contacter monsieur LAFON Adrien afin qu'il réalise les travaux de fauchage.

N°3 D06/2013

ACHAT D'UNE TONDEUSE TRACTEE

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il est souhaitable d'acheter une petite tondeuse pour réaliser la tonte autour du columbarium car l'espace est trop petit pour utiliser la grosse tondeuse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à monsieur le maire afin qu'il achète cette tondeuse.

N°3 D07/2013

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU CUI.

Suite à l'arrêt de travail de l'agent technique monsieur le maire propose d'augmenter le temps de travail du CUI de 4 heures hebdomadaire, il passerait donc de 20 h à 24 heures / semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette augmentation d'heures. Monsieur le maire l'appliquera cette augmentation lors du renouvellement du contrat du CUI au 11 juin 2013.

N°3 D08/2013

DEMANDE DE SUBVENTION - CATM

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de l'association CATM relatif à la demande de subvention pour 2013, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité demande que la somme de l'année précédente soit reconduite, à savoir 50 €.

N°3 D09/2013

INSTALLATION DE LUMIERE SUR LA SCENE DE LA SALLE POLYVALENTE ;

Un élu demande la possibilité de faire installer des « spots » sur la scène de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge monsieur le maire de contacter un électricien et de faire établir un devis pour cette installation.

N°3 D10/2013

CHOIX DES LOCATAIRES POUR LE LOGEMENT D

Monsieur le maire donne lecture de tous les dossiers reçus pour la demande de location au logement D dans le bourg certains sont complets d'autres sont incomplets, le conseil municipal exclut les dossiers qui sont incomplets.

Après avoir délibéré, le conseil retient le dossier de monsieur GRANVAUD Alexandre qui habite déjà sur la commune de Saint Avit de Vialard.

Madame Anne Vrielynck n'a pas pris part au vote.

N°3 D11/2013

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN MIROIR CARREFOUR ROUTE SAINTE
ALVERE ROUTE LAVALADE.**

Monsieur le maire donne lecture d'une demande écrite reçue à la mairie concernant les habitants du lieu dit « Lavalade » relative à une demande d'installation d'un miroir au carrefour de Lavalade et de la route de Sainte Alvère car ce dernier est très dangereux.

Le conseil municipal propose de demander à l'unité territoriale de Sarlat son avis sur la pose de ce miroir afin de remédier à ce problème de dangerosité du carrefour. Certains élus proposent de faire installer un panneau « stop ».

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers émanant de Monsieur DARNET Daniel habitant de la commune concernant un terrain lui appartenant. Il aurait souhaité mettre un terrain dans la zone constructible de la carte communale lors de la révision de celle ci, cette proposition n'a pas été accordée.

Madame Anne VRIELYNCK prend la parole et donne lecture d'un courrier du 7 mai 2013 que madame PICOU Christèle - locataire du logement B le Bourg - lui a remis. Dans cette lettre il est évoqué des problèmes important d'humidité dans la salle de bain du logement.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide que monsieur le maire envoie un courrier par lettre recommandée à l'architecte Jean Rémy GUY – maître d'œuvre des logements sociaux – afin que ce dernier vienne sur place pour constater le problème d'humidité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 heures 15.